

Communiqué de presse :

Atteinte au droit de grève : le rectorat de Strasbourg persiste et signe !

Le jeudi 14 mars Sud Education Alsace dénonçait des atteintes au droit de grève à l'encontre de plusieurs collègues professeur.e.s des écoles lors de la « journée de grève mondiale pour le climat » du 15 mars 2019. Le rectorat avait alors invoqué un soucis de communication interne en réponse à notre communiqué.

DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ



Contre les réformes Blanquer, pour la justice sociale

**Le 19 mars toutes
et tous en grève**



Dans le même temps, nous apprenions aussi que des collègues AED d'un collège strasbourgeois se sont vus « réquisitionné.e.s » par leur chef d'établissement, pour les journées de grève de vendredi 15 mars et mardi 19 mars, sur conseil du rectorat invoquant des bases juridiques fragiles. Des menaces de sanction ont été également proférées à leur encontre. Pourtant, le pouvoir de réquisition n'appartient qu'au préfet et pas aux chefs d'établissement. Ce n'est qu'après l'intervention de notre syndicat que la direction est revenue sur cette décision.

Ce même rectorat s'illustre à nouveau en donnant l'autorisation au proviseur du lycée Marie Curie d'interdire une réunion entre professeur.e.s supposément grévistes le mardi 19 mars. En effet, celui-ci est venu notifier cette interdiction à des collègues mobilisé.e.s contre la réforme du lycée en s'appuyant sur une note du service juridique du rectorat ne faisant référence à aucun texte de loi. Pourtant, rien n'interdit aux collègues, mêmes grévistes, de se rendre sur leur lieu de travail et de s'y réunir.

L'excuse de l'erreur de communication pouvait éventuellement être entendue à la première tentative d'intimidation et d'atteinte au droit de grève des personnels, mais quand cela se répète 2 fois encore en l'espace de 3 jours, force est de constater qu'il ne peut que difficilement s'agir d'un hasard, ou d'incompétence répétée. Le rectorat de Strasbourg cherche bien à museler les personnels et à les empêcher, par des pressions illégales, de faire grève

Sud Éducation Alsace dénonce vivement ces atteintes à des droits constitutionnels alors que le mouvement contre la réforme du lycée mobilise beaucoup de collègues dans l'académie. La volonté du rectorat est très claire : faire taire les personnels, insuffler la peur et briser un mouvement qu'il ne peut contrôler.

SUD Éducation Alsace, le 19 mars 2019